

UN THEME AU CHOIX

1. Conférence ou atelier à destination des parents
2. Prévention : sécurité routière, brevet vélo, secourisme PSC1, ASSR2, pour les élèves ou les parents
3. Education Affective Relationnelle et Sexuelle (EARS), Gestion des émotions pour une ou plusieurs classes
4. Pastorale
5. Santé, Nutrition et Sport : ateliers, conférences, découverte d’un sport avec un intervenant (hors personnel OGEC), Attention pas de financement de matériel de sport

**ATTENTION**

* **Les transports et les hébergements ne peuvent pas faire l’objet d’une demande de subvention**
* **Vous ne pouvez présenter qu’un dossier FIL ROUGE et qu’un thème par an**
* **Le dossier 2023-2024 ne peux reprendre le même projet que celui de 2022-2023**
* **L’Apel du Rhône ne subventionne pas de projet à 100%, vous devez donc être en mesure de pouvoir le financer intégralement.**
* **Les factures acquittées devront correspondre au montant total des devis fournis dans le dossier, le projet ne peut pas être changé. Si le total des factures est inférieur aux devis, le montant de la subvention sera diminué ou annulé.**
* **Si les justificatifs ne sont pas transmis à temps, la subvention accordée sera annulée et la somme remise à disposition de la commission subventions.**

**CONDITIONS DE DEMANDE DE SUBVENTION**

*Merci de cocher les cases afin de valider que vous remplissez l’ensemble des critères*

[ ]  Le dossier doit être rempli et présenté par l’Apel d’établissement et non par le chef d’établissement.

[ ]  Être à jour de ses cotisations 2023-2024 :

* Transmettre le fichier Excel,
* Remplir le formulaire en ligne
* Payer les adhésions à l’Apel du Rhône

[ ]  Votre Apel doit avoir été présente (ou représentée avec pouvoir) à l’Assemblée Générale de l’Apel du Rhône

[ ]  Le projet doit concerner l’année scolaire 2023-2024 (devis ou facture daté entre le 1er août 2023 et 30 juin 2024).

[ ]  Vos statuts doivent être conformes aux « statuts-type 2021 », déclarés et validés en Préfecture (récépissé)

[ ]  Les devis et les factures doivent être téléversés sur [votre Espace membre](https://www.apeldurhone.fr/connexion/)

[ ]  Dossier POST-AG complet sur votre espace membre au 7 mars 2024 :

* Bilan et état des comptes au 31/07/2023
* Relevés de comptes courant et livrets au 31/07/2023
* Récépissé de la préfecture pour le changement des dirigeants
* Statuts 2021 et le récépissé de la préfecture pour la validation de ceux-ci
* RIB de votre Apel

**Ce dossier doit être téléversé sur votre espace membre**

**AVANT LE 7 MARS 2024**

***Les dossiers arrivés après cette date seront refusés.***

**Pour toutes questions contacter**

Sarah BENAMAR 04 72 56 99 03 ou subventions@apeldurhone.fr

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Attribution & versement des subventions**

Tous les dossiers reçus seront étudiés par la commission subventions de l’Apel du Rhône. Ils seront évalués sur la qualité de leur contenu. Les présidents d’Apel d’établissement seront informés de la décision de la commission : dossier accepté ou non et montant attribué.

Le dossier POST-AG 2023-2024 complet (avec le récépissé des dirigeants) sera exigé pour le paiement de la subvention accordée.

Les subventions seront versées par virement bancaire à l’Apel (ou à l’OGEC en fonction de la nature du projet) à réception des factures acquittées au nom de l’établissement (pas au nom d’une personne physique ni de l'Apel) qui devront être déposées sur votre Espace membre ou envoyées à l’Apel du Rhône au plus tard le 30 juin 2024.

**COORDONNEES DE VOTRE APEL**

Nom de votre Apel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Commune : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

E-mail générique : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom du président : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**COORDONNEES MEMBRE EN CHARGE DU DOSSIER**

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

E-mail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° de portable : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**PRESENTATION DE VOTRE APEL**

Présentez en maximum 15 lignes votre Apel d’établissement, l’établissement lui-même : ses spécificités, les activités particulières pratiquées... La place de l’Apel et des parents dans les activités scolaires. Les actions principales de votre Apel prévues en 2023-2024... Vos difficultés s’il y a lieu.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**PRESENTATION DE VOTRE PROJET**

Thème Choisi :Choisissez un élément.

**Présentez avec vos mots (pas de copie de plaquette du prestataire) le projet objet de la demande en quelques lignes.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Précisez ce que le projet apportera à votre Apel, aux parents ou aux élèves.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Insérez des photos**

       

**Financement de votre projet**

*La subvention de l’Apel du Rhône est destinée à aider l’Apel d’établissement pour un de ses projets. Elle ne couvrira pas la totalité du coût du projet.*

*Si les factures présentées ne correspondent pas au montant des devis du dossier, la subvention pourrait être ré-évaluée par l’Apel du Rhône.*

|  |  |
| --- | --- |
| Participation de l’Apel d’établissement | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Participation de l’OGEC | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Participation des familles | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Autres (Mairie, Région…) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| **Coût Total du projet** | **Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.** |

Une fois le dossier complété, téléversez le dans [votre espace membre](https://www.apeldurhone.fr/connexion/) en ajoutant :

* Les devis/factures,
* RIB de votre Apel ou OGEC en fonction du destinataire de vos factures

**SAVE THE DATE**

**Soirée des subventions le 11 avril 2024**

**Votre présence est importante !**